

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **01 juin 2021**

Délibération n°2021-MAIRIE-028

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois de juin à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime (pouvoir de M RAMON et de M COMPAN-RICHARD), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

Absents excusés : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. PRATLONG). RAMON Guillaume (pouvoir à M. PRATLONG), VOLPELLIERRE Stéphanie

M COQUARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ABANDON DE RECLAMATION DU TROP REÇU DE M GARCIA POUR AVRIL 2021

Monsieur le Maire rappelle que M Jean Marie GARCIA a donné sa démission de conseiller municipal à effet du 26/04/21.

Son indemnité en tant qu'élu versée pour le mois d'avril 2021 représente donc un trop perçu d'un montant de 33.65€ pour la période du 26/04/21 au 30/04/21.

Monsieur le Maire propose au conseil, compte tenu de l'implication de M Jean Marie GARCIA lors de ce mandat et du mandat précédent, de ne pas lui réclamer ce trop perçu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas réclamer à M Jean Marie GARCIA le trop perçu d'indemnités pour le mois d'avril 2021 d'un montant de 33.65€.

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 12

Convocation le :
26/05/2021

Pour copie conforme

le Maire

